

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28
Délibération N°: 2023-A-01		
Date de la convocation : 20 janvier 2023		
Date d'affichage : 3 février 2023		
Objet de la délibération : Débat d'orientation budgétaire		

Séance du 30 janvier 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le trente janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin
GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Philippe
LATOURE, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès
DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie
MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir
MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc
CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés : Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT,
François BOUCLY, Noël LECA, Sandrine SIBUT.
Hélène PEGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'orientation budgétaire 2023 qui fait le point de l'exécution du budget 2022 et présente les orientations pour l'exercice 2023 tels que spécifiés sur la note de synthèse et la pièce jointe.

Il demande au Conseil municipal de s'exprimer et de se positionner sur le rapport 2022 et les orientations 2023 préparés par la Commission Finances.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne souhaite pas augmenter la fiscalité. Il souhaite réhabiliter les bâtiments existants pour le bien être des habitants et remettre sur le marché, à la vente, ceux qui ne servent plus.

L'excédent en fonctionnement est toujours bon. Afin de réaliser les projets du mandat ou de 2023, l'emprunt sera nécessaire.

Marie-Blanche PERRIN précise que'elle fera ses observations au mois de mars lors du vote du budget.

Après en avoir entendu l'exposé du Maire et de Philippe Thiebaut, adjoint aux finances, sur l'exécution du budget 2022 et les orientations pour le budget 2023,

Après en avoir débattu et délibéré des , le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** le rapport d'orientation budgétaire 2023
- **VALIDE** les orientations 2023

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	27
Délibération N°: 2023-A-03		
Date de la convocation : 20 janvier 2023		
Date d'affichage : 3 février 2023		
Objet de la délibération : Attribution des lots du marché de travaux des locaux de la MJC		

Séance du 30 janvier 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le trente janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin
GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Philippe
LATOURE, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès
DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie
MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir
MAKHOULFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc
CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés : Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT,
François BOUCLY, Noël LECA, Sandrine SIBUT.
Hélène PEGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de l'ancienne école maternelle des Abrets, rue Jules Ferry, affectée à la MJC depuis les années 2000. Ces locaux désormais vétustes nécessitent des travaux de réhabilitation, d'isolation, d'accessibilité et de restructuration. Les 2 logements de l'étage seront affectés à la MJC et devront faire l'objet de modification de la distribution intérieure.

L'ensemble des travaux a été chiffré à 775000€ HT. Une première tranche de travaux a été prévue au budget 2022 pour 100 000€ qui seront réalisés au printemps 2023.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les réponses des entreprises qui ont été consultées pour cette première tranche de travaux des locaux de la MJC, 165 rue Jules Ferry. Il est rappelé que ce marché est passé conformément à l'article R.2122-8 du code de la commande publique, puisque le montant estimé des travaux est inférieur à 100 000€.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Besma Caron qui s'abstient :

- **APPROUVE** le rapport de consultation des entreprises présenté par Monsieur le Maire,
- **RETIENT** les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Maçonnerie	Entreprise PROST	4920,00€ TTC
- Lot 2 : Electricité	Entreprise CARON	9336,60€ TTC
- Lot 3 : Plomberie	Entreprise Maryo	8720,05€ TTC
- Lot 4 : Menuiserie extérieure	Entreprise Ribeaud	10373,73€ TTC
- Lot 5 : Peinture	Entreprise DIC	21232,12€ TTC
- Lot 6 : Menuiserie intérieure	Entreprise Ribeaud	27035,97€ TTC
- Lot 7 : Carrelage	Entreprise Isersol	10991,81€ TTC
- Lot 8 : Serrurerie	Entreprise Guinet	8820,00 € TTC
- **DECLARE INFRACTUEUX** le lot 9
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des prestations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28
Délibération N°: 2023-A-04		
Date de la convocation : 20 janvier 2023		
Date d'affichage : 3 février 2023		
Objet de la délibération : Validation d'un avenant au marché de travaux de rénovation de l'immeuble de la Contessière		

Séance du 30 janvier 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le trente janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin
GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Philippe
LATOURE, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès
DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie
MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir
MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc
CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés : Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT,
François BOUCLY, Noël LECA, Sandrine SIBUT.
Hélène PEGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire propose de valider un avenant dans le cadre des travaux de rénovation de l'immeuble de logements de la Contessière. La SARL GRAND MENUISIER, retenue pour le LOT 7 Menuiseries intérieures, cesse son activité et n'est plus en mesure d'exécuter l'ensemble des prestations prévues au marché public (montant total HT de 42 500 €). Seuls 3561€ de travaux ont été réalisés et ont donné lieu à facturation fin novembre 2022. Il convient donc de trouver une autre entreprise.

L'offre de la deuxième et dernière entreprise ayant candidatée pour ce lot 7 : la SARL RIBEAUD MENUISERIE, à 45 417,35 € HT a été actualisée à 50 570,76€HT et 55 627,84€TTC. Cette société a également été retenue pour le LOT 6 Menuiseries extérieures, Variante pvc, de ce même marché.

Il est proposé de valider le choix de cette entreprise.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** l'avenant présenté ci-dessous,

Entreprise - lot 7 menuiseries intérieures	Marché initial HT	Montant travaux réalisés	Résultat consultation initiale	Montant nouveau marché HT actualisé avec plus-value pour pose fin de chantier	Montant total du marché HT lot 7
GRAND MENUISIER	42 500,00 €	3 561,00 €	42500		
SARL RIBEAUD			45417,35	50570	54131

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché de travaux.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28
Délibération N°: 2023-A-05		
Date de la convocation : 20 janvier 2023		
Date d'affichage : 3 février 2023		
Objet de la délibération : Attribution du marché d'assurances de la collectivité		

Séance du 30 janvier 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le trente janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin
GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Philippe
LATOURE, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès
DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie
MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOU, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir
MAKHOULFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc
CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés : Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT,
François BOUCLY, Noël LECA, Sandrine SIBUT.
Hélène PEGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'ouverture des plis de la consultation relative aux contrats
d'assurance de la collectivité.

Il rappelle que la consultation a été publiée du 18 octobre au 2 décembre, qu'elle portait sur 4 lots pour une durée d'un
an, reconductible 3 fois.

Après avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport d'ouverture des plis de la consultation sur les contrats d'assurances de la collectivité,
- **VALIDE** l'attribution par Monsieur le Maire des contrats d'assurance de la collectivité à :
 - lot 1 dommages aux biens : Allianz Secara pour 22556€ TTC
 - lot 2 responsabilité civile : Groupama pour 3552,70€ TTC
 - lot 3 flotte automobile : Glise Pilliot pour 10884,09€ TTC
 - lot 4 cyber risques : Générali Cybercover pour 3075,76€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des contrats.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28
Délibération N°: 2023-A-06		
Date de la convocation : 20 janvier 2023		
Date d'affichage : 3 février 2023		
Objet de la délibération : Contrat groupe assurance du personnel		

Séance du 30 janvier 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le trente janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin
GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Philippe
LATOURE, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès
DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie
MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir
MAKHOULFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc
CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés : Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT,
François BOUCLY, Noël LECA, Sandrine SIBUT.
Hélène PEGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984
et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et
établissement territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de
rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 13 décembre 2022 au
groupement SOFAXIS/CNP du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et
établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même ;

Considérant la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre un terme de manière prématurée au contrat
groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser sur un calendrier très serré un appel d'offres, afin de
proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 à compter du
1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026.

- Les taux et prestations garanties sont les suivantes :

AGENTS AFFILIES À LA CNRACL

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le



ID : 038-200060127-20230130-2023_A_6-DE

Désignation des risques	Franchise	Remboursement des IJ à 100% Taux en %	Votre choix	Remboursement des IJ à 70% Taux en %	Votre choix
Décès	Sans franchise	0.23%	<input checked="" type="checkbox"/>	0.23%	<input type="checkbox"/>
Maladie ordinaire	20 jours	3.42%	<input type="checkbox"/>	2.39%	<input type="checkbox"/>
	30 jours	2.77%	<input checked="" type="checkbox"/>	1.94%	<input type="checkbox"/>
Longue maladie, longue durée	Sans franchise	2.84%	<input type="checkbox"/>	1.99%	<input type="checkbox"/>
	30 jours	2.73%	<input checked="" type="checkbox"/>	1.91%	<input type="checkbox"/>
	60 jours	2.58%	<input type="checkbox"/>	1.81%	<input type="checkbox"/>
	90 jours	2.44%	<input type="checkbox"/>	1.71%	<input type="checkbox"/>
Accident du travail et maladies professionnelles	Sans franchise	2.26%	<input type="checkbox"/>	1.81%	<input type="checkbox"/>
	30 jours	1.79%	<input checked="" type="checkbox"/>	1.48%	<input type="checkbox"/>
	90 jours	1.47%	<input type="checkbox"/>	1.26%	<input type="checkbox"/>
Maternité, paternité, adoption (y compris congés pathologiques)	Sans franchise	0.85%	<input checked="" type="checkbox"/>	0.60%	<input type="checkbox"/>
	30 jours	0.65%	<input type="checkbox"/>	0.45%	<input type="checkbox"/>

AGENTS AFFILIES À L'IRCANTEC

Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire	Taux
30 jours de franchise	1,05%

- **PREND ACTE** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés, comme par le passé.
- **AUTORISE** le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet ;
- **PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28
Délibération N°: 2023-A-07		
Date de la convocation : 20 janvier 2023		
Date d'affichage : 3 février 2023		
Objet de la délibération : Autorisation d'achat parcelle AS16 située « Le Bailly »		

Séance du 30 janvier 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le trente janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin
GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés : Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA, Sandrine SIBUT.
Hélène PEGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON

Le propriétaire de la parcelle AS16 située « Le Bailly » a contacté la commune pour proposer la cession de son terrain d'une surface cadastrale de 5 303 m². Cette parcelle est classée en zone agricole au niveau du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Est des Vals du Dauphiné. Son acquisition apparaît pertinente au regard du projet de constitution de réserves foncières sur ce secteur.

S'agissant d'un bien dont la valeur vénale est inférieure à 180 000 €, son acquisition n'est pas soumise à consultation des Domaines.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée AS16 d'une superficie totale de 5 303 m², située « Le Bailly », moyennant un montant de 8 €/m².

Marie-Blanche PERRIN s'interroge sur la raison d'acquérir ce terrain. Monsieur le Maire répond que ce terrain permettra de faire du maraîchage et complétera la réserve foncière de la commune.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle AS16 d'une surface cadastrale de 5 303 m² moyennant le prix de 8 €/m² soit un montant total de 42424 € ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette acquisition dont l'acquittement des frais de notaire reviendra à la commune.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28
Délibération N°: 2023-A-08		
Date de la convocation : 20 janvier 2023		
Date d'affichage : 3 février 2023		
Objet de la délibération : Nouvelle dénomination de voie à créer ou modifier		

Séance du 30 janvier 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le trente janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin
GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Philippe
LATOURL, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès
DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie
MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir
MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc
CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés : Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT,
François BOUCLY, Noël LECA, Sandrine SIBUT.
Hélène PEGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de décider de la dénomination de la voie privée ouverte à la circulation qui doit desservir le futur quartier de l'OAP "Rue Curie" sur la commune déléguée des Abrets, dans la continuité de la campagne d'adressage. Il rappelle que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

La commune doit également donner un nom à l'impasse privée du lotissement situé au n° 160 route de la Michalière qui dessert 7 logements.

Enfin, suite à une erreur lors de la commande de la plaque de rue et l'établissement des certificats d'adressage correspondants, il convient de modifier le nom de la voie privée « impasse du clos de la Roseraie » dénommée ainsi par délibération n° 2021-F-06 en date du 27/09/2021, en « impasse de la Roseraie ». Ainsi, les habitants de ce lotissement n'auront pas à engager d'autres démarches administratives au niveau de leur nouvelle adresse.

Après avoir listé les propositions de noms, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** les noms suivants attribués aux voies privées ouvertes à la circulation :
 - Rue de Nétrin (débutant de la rue Aristide Briand)
 - Impasse Henry DRAUX (débutant de la route de la Michalière)
 - Rue des Etreys (zone d'activité de la Bâtie)
- **DÉCIDE** de la modification du nom de la voie privée « impasse du clos de la Roseraie » en « impasse de la Roseraie »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28
Délibération N°: 2023-A-09		
<u>Date de la convocation :</u> 20 janvier 2023		
<u>Date d'affichage :</u> 3 février 2023		
<u>Objet de la délibération :</u> Dissolution du SIVU		

Séance du 30 janvier 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le trente janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin
GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Philippe
LATOURE, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès
DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie
MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir
MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc
CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés : Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT,
François BOUCLY, Noël LECA, Sandrine SIBUT.
Hélène PEGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON

Toutes les communes membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion du gymnase du collège
Marcel Bouvier ont validé la proposition de reprise du gymnase du Colombier, propriété du SIVU, par la commune des
Abrets en Dauphiné.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de demander officiellement à Monsieur le Préfet la dissolution du
Syndicat du Gymnase du Collège Marcel Bouvier au plus tard au 30 juin prochain, puis à Monsieur le Comptable Public,
de solder le patrimoine du SIVU et de le transférer dans les comptes de la commune des Abrets en Dauphiné.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de dissoudre le SIVU du gymnase du collège Marcel Bouvier
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de procéder à la dissolution du SIVU du gymnase du collège Marcel Bouvier
avant le 30 juin 2023,
- **DEMANDE** au comptable public d'intégrer les éléments de bilan du SIVU à clôturer, dans les comptes de la
commune des Abrets en Dauphiné,
- **DEMANDE** au comptable public de répartir le solde de trésorerie, s'il y en a un, entre les communes membres du
SIVU, selon la clé de répartition fixée au statut.
- **SOUHAITE** que cette clôture soit effective le plus tôt possible et au 30 juin 2023 au plus tard.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE		
DÉPARTEMENT ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28
Délibération N°: 2023-A-10		
<u>Date de la convocation :</u> 20 janvier 2023		
<u>Date d'affichage :</u> 3 février 2023		
<u>Objet de la délibération :</u> Subventions		

Séance du 30 janvier 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le trente janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin
GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Philippe
LATOURE, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès
DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie
MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir
MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Loïc
CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés : Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT,
François BOUCLY, Noël LECA, Sandrine SIBUT.
Hélène PEGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations au titre de l'année 2022 non demandée et donc non versée à ce jour.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

- Championnat de France de TriBike	750€
- Tennis de table	750€
- CFB Les Abrets-Romagnieu	750€
- Admr Aoste (régularisation)	750€
- La boule de Fitolieu	850€

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO